

Devoirs accompagnés 2025-2026

L'accès aux devoirs accompagnés est proposé par l'équipe pédagogique aux élèves éprouvant des difficultés à assumer leurs devoirs à domicile pour des raisons scolaires. L'équipe pédagogique réévaluera les besoins de l'élève lors des conseils de classe. Pour les cas relevant d'autres motifs, une demande motivée doit être formulée auprès de la Direction.

1. Définition

- Les devoirs accompagnés consistent en un soutien et un accompagnement par un/e enseignant-e dans un environnement **calme et silencieux**.

2. Modalités

- La Direction envoie aux parents une proposition d'inscription aux devoirs accompagnés pour l'année scolaire à venir. Le formulaire dûment rempli doit nous être retourné.
- L'inscription vous sera confirmée avant la rentrée scolaire par la Direction via un courrier.
- Les élèves inscrits peuvent fréquenter les devoirs accompagnés au maximum 2 jours par semaine.
- **Une participation financière de fr. 6.- (six francs) par période (TTC) est demandée aux parents.**
- Il est possible que les devoirs ne soient pas terminés à la fin du temps imparti, ceux-ci doivent alors être achevés à domicile.

3. Rôle de l'enseignant-e responsable des devoirs accompagnés

- Il/elle donne des outils pour développer l'autonomie de l'élève face à ses devoirs et ses apprentissages.
- Il/elle accompagne l'élève dans sa gestion des devoirs.
- Il/elle procède à un bilan périodique avec l'élève, et si nécessaire avec les parents et le/la maître-sse de classe.

4. Rôle du/de la maître-sse de classe

- Il/elle définit avec l'élève les devoirs à effectuer dans le cadre des devoirs accompagnés.
- Il/elle donne un préavis individualisé quant à l'accès à cette structure communale en collaboration avec l'équipe pédagogique.
- Il/elle informe le/la maître-sse responsable des devoirs accompagnés de l'absence d'un élève qui a été signalée par un parent.

5. Rôle des parents

- Les parents restent responsables de contrôler le travail effectué aux devoirs accompagnés et si nécessaire, de le faire terminer.
- Une pause de 5 minutes est prévue entre la fin des cours et le début des devoirs accompagnés.
- **Les parents écrivent un mot d'excuse qu'ils transmettent au secrétariat si l'enfant ne peut y participer.**

6. Rôle de l'élève

- L'élève s'engage à suivre les devoirs accompagnés selon la décision de l'équipe pédagogique.
- L'élève qui n'a pas de devoirs dans l'immédiat **doit être présent-e aux devoirs accompagnés**. Il/elle doit s'organiser afin d'anticiper ses apprentissages et prendre de l'avance dans son travail.
- L'élève s'engage à appliquer les règles de respect et de calme qui sont celles de l'école. Si l'élève ne respecte pas le cadre scolaire fixé, il/elle sera exclu-e des devoirs accompagnés.

Le conseil de direction

Ollon, juillet 2025